



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 27/02/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 février 2014  
D-2014/117**

***Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

**Excusés :**

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

**PNRQAD - BORDEAUX [RE]CENTRES. Opération  
Programmée d'Amélioration de l'Habitat de  
Renouvellement Urbain et Hôtels Meublés.  
Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs  
et aux propriétaires occupants. Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD – Bordeaux [Re]Centres) comporte un outil incitatif, l'OPAH RU-HM, destiné à faire effet levier sur la réhabilitation de l'habitat privé en centre ancien. Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement Urbain et Hôtels Meublés » est effective pour une durée de 5 ans sur la période 2011-2016. Sa mise en œuvre a été autorisée par la délibération du 26 septembre 2011 et par la signature de la convention partenariale du 24 octobre 2011.

Les aides financières mobilisées dans le cadre de cette OPAH RU-HM permettent de répondre aux objectifs suivants :

- inciter les propriétaires bailleurs à offrir à leurs locataires des conditions de vie de qualité et des loyers modérés (conventionnés),
- accompagner les propriétaires occupants dans l'amélioration de la qualité de leur patrimoine, notamment en matière de performance énergétique ; Les aides s'adressant à la fois aux propriétaires modestes (plafonds ANAH) et aux ménages des classes moyennes (jusqu'à 150 % des plafonds PSLA),
- accompagner les propriétaires dont le logement fait l'objet d'une notification de travaux dans le cadre des PRI (Périmètres de Restauration Immobilière),
- lutter contre la disparition progressive des hôtels meublés en requalifiant le parc et en accompagnant les propriétaires dans la mise aux normes de cette offre,
- aider les propriétaires à réaliser des équipements résidentiels permettant d'améliorer le confort d'usage des immeubles (locaux vélos, locaux poussettes, locaux poubelles, stationnements).

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs (PB), les propriétaires occupants (PO) et les propriétaires d'hôtels meublés sont donc susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

Concernant la création ou l'amélioration des équipements résidentiels, une convention de gestion financière signée le 24 octobre 2011 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux, confie à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, l'engagement et le mandatement des subventions de la CUB aux propriétaires pour ce type de travaux.

Au titre de la présente délibération, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 7 projets listés dans les tableaux annexés, pour un montant total de 36 958 €

Au titre de la convention de gestion financière Ville de Bordeaux – CUB relative au financement des équipements résidentiels, il est proposé d'accorder une aide de la CUB pour le projet listé dans le tableau annexé et qui représente un montant total de 9 102 €

Pour les travaux d'amélioration des logements, le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville, au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH pour les travaux ouvrant droit aux aides de l'Agence, et au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux pour les projets n'ouvrant pas droit aux aides de l'Agence.

Pour les travaux de création ou d'amélioration des équipements résidentiels, le versement des subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville, au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder à chacun des bénéficiaires la subvention indiquée pour la Ville de Bordeaux et pour la CUB dans les tableaux annexés.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Elizabeth TOUTON**

Liste dossiers OPAH RU HM - PNRQAD présentés au Conseil Municipal du 24/02/2014  
Propriétaires bailleurs

Type	Nom Propriétaires	Adresse immeuble	N° du logement	Type du logement	Loyer	Nature de travaux	Dépenses subventionnées	Montant subventions ANAH	Taux subv (base) VILLE	Subv de base VILLE	Prime DUP (PB / PO) VILLE	Prime Aide de Solidarité Ecologique (PO) VILLE	Prime Vacance (PB) VILLE	Prime Réduction Loyer (PB) VILLE	Prime travaux d'intérêt architectural (PB) VILLE	Prime Performance Energétique (PB) VILLE	Total subvention VILLE
Propriétaire bailleur	SAS FRADIN	23, rue du Portail	N°4	T1	LCS	Lourds	29 930€	14 825€	10%	2 993€						1 000€	3 993€
Propriétaire bailleur	SAS FRADIN	23, rue du Portail	N°5	T1	LCS	Lourds	28 898€	14 315€	10%	2 890€						1 000€	3 890€
<b>TOTAUX</b>			<b>2</b>														<b>7 883 €</b>

Liste dossiers OPAH RU HM - PNRQAD présentés au Conseil Municipal du 24/02/2014  
Propriétaires occupants

Type	Nom Propriétaires	Adresse Immeuble	N° du logement	Type du logement	Loyer	Nature de travaux	Dépenses subventionnées	Montant subventions ANAH	Taux subv (base) VILLE	Subv de base VILLE	Prime DUP (PB / PO) VILLE	Prime Aide de Solidarité Ecologique (PO) VILLE	Prime Vacances (PB) VILLE	Prime Réduction Loyer (PB) VILLE	Prime travaux d'intérêt architectural (PB) VILLE	Prime Performance Energétique (PB) VILLE	Total subvention VILLE
Propriétaire occupant (ANAH)	M. Christophe BLONDEL	60, crs de la Mairie	N°1	T1 bis		LHI sécurité	7 716 €	3 858 €	10%	772 €							772 €
Propriétaire occupant (ANAH)	Mme Chantal QUILLEC	34, rue Camille Sauvageau-37, rue Andronne	N°1	Maison		Energie	9 804 €	4 902 €	10%	980 €		500 €					1 480 €
Propriétaire occupant (ANAH)	Mme Nathalie PINEL	15, rue Paul Louis Lande	N°1	T4		Energie	20 090 €	9 004 €	10%	2 000 €		500 €					2 500 €
<b>TOTAUX</b>			<b>3</b>														<b>4 752 €</b>

Liste dossiers OPAH RU HM - PNRQAD présentés au Conseil Municipal du 24/02/2014  
Hôtels Meublés

Type	Nom Propriétaires	Adresse Immeuble	N° du logement	Nombre de logements	Type du logement	Loyer	Nature de travaux	Dépenses subventionnées	Montant subventions ANAH	Taux subv (base) VILLE	Subv de base VILLE	Prime DUP (PB / PO) VILLE	Prime Aide de Solidarité Ecologique (PO) VILLE	Prime Vacances (PB) VILLE	Prime Réduction Loyer (PB) VILLE	Prime travaux d'intérêt architectural (PB) VILLE	Prime Performance Energétique (PB) VILLE	Total subvention VILLE
Hôtel meublé	SARL VICTOIRE - M et Mme SAHNOUN	Hôtel Victoire - 83, crs de la Somme		15		LCT	Amélioration	152 205€	53 272€	10%	15 221€							15 221€
<b>TOTAUX</b>				<b>15</b>														<b>15 221 €</b>

Liste dossiers OPAH RU HM - PNRQAD présentés au Conseil Municipal du 24/02/2014  
 Equipements résidentiels

Type	Nom Propriétaires	Adresse Immeuble	Locaux poubelles	Locaux vélos	Places parking	Dépenses subventionnées	Montant subventions ANAH	Taux subv (base) VILLE	Total subvention VILLE	Subvention CUB (équipements)	Commentaires
Parking	SCI St Germain d'Aubin	12, rue Jules Steeg			10	60 678 €		15%	9 102 €	9 102 €	
<b>TOTAUX</b>					<b>10</b>				<b>9 102 €</b>	<b>9 102 €</b>	